

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Le Club de la Presse de Bordeaux - Subvention de fonctionnement
2014 - Décision - Convention - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux est une association loi 1901 créée en 1979 qui regroupe des journalistes représentant les médias de Bordeaux et de sa région, et des professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales.

Le Club de la Presse fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue, libre de toute attaché politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, qui se propose d'accueillir dans la région tous les journalistes français et étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il a également l'ambition d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseils auprès des aînés.

L'association se compose de membres actifs, journalistes professionnels dans les conditions définies par la loi, exerçant ou ayant exercé à Bordeaux ou en Aquitaine, de membres associés, attachés de presse et chargés de relations publiques définis par l'arrêté du 23 octobre 1964 et l'Association Française des Relations Publiques (ils doivent habiter Bordeaux ou l'Aquitaine et être agréés par le Conseil) et des membres participants, étudiants en journalisme, étudiants en communication, personnes morales ou personnes physiques en contact avec le monde de la presse et agréés par le Conseil.

Le Club de la Presse compte 400 adhérents :

- des journalistes représentant la quasi-totalité des médias de Bordeaux et des correspondants régionaux de la presse régionale,
- des professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales de la métropole régionale,
- des étudiants en journalisme et communication (écoles et université de Bordeaux).

L'association emploie 2 salariés (1 CDI et 1 journaliste pigiste) dont les emplois sont notamment pérennes grâce aux ressources publiques ; elle fait également appel à plusieurs bénévoles (20).

A travers ses publications (« *La Lettre Presse et Communication* »), l'organisation régulière de conférences de presse, de débats, de colloques et évènements divers, le Club de la Presse de Bordeaux est impliqué dans la vie citoyenne de la Communauté urbaine de Bordeaux, contribuant à la lisibilité des initiatives locales et constitue ainsi un relais d'information appréciable pour un grand nombre d'acteurs locaux.

Dans sa publication, « *L'annuaire du Club de la Presse* », les coordonnées des collaborateurs du service communication de la Cub sont communiquées et une page d'insertion publicitaire est réservée afin que les professionnels de l'information et de la communication puissent recevoir le meilleur accueil en accédant à une information de qualité.

Enfin, le site web du Club de la Presse www.club-presse-bordeaux.fr permet la diffusion en temps réel d'informations concernant les professionnels des médias et de la communication et l'activité économique des entreprises du département et de la région. Un lien vers le site www.lacub.com est également proposé.

En 2014-2015, le Club de la Presse souhaiterait continuer à développer les ateliers, les rencontres professionnelles « face à la presse », les débats de déontologie en partenariat avec les communicants qu'il a mis en place les années précédentes.

Les actions envisagées sont multiples :

- action en direction de la communauté des journalistes, celles des communicants, celles des professionnels de l'information. Elle prendra la forme d'organisation de conférences de presse, d'ateliers de sensibilisation aux nouveaux outils et moyens d'expression, de publication d'annuaire des adresses utiles, d'une actualisation d'un site entièrement dédié à cette communauté professionnelle, mais aussi aux élus, aux responsables, aux étudiants, aux associations ;
- action en direction des acteurs publics : organisation de « face à la presse » et invités (on ou off). Un groupe de journalistes se chargera de ce calendrier. Des rencontres seront parfois programmées en liaison avec les communicants représentés au sein du Club de la Presse ;
- action en direction des différents publics, usagers de la presse et des médias, scolaires et étudiants, associations : par la participation à de nombreuses associations professionnelles et colloques, pour la plupart orientés vers le souci de déontologie.

Le Club de la Presse de Bordeaux participe ainsi au développement et au rayonnement économique de la métropole bordelaise à travers les nombreuses conférences de presse et les manifestations qu'il organise et dont il est partenaire.

Il diffuse aussi la communication de la Cub via son site internet et sa newsletter numérique bihebdomadaire adressée à près de 400 journalistes et professionnels de la communication, ainsi qu'à l'ensemble des rédactions présentes sur l'agglomération.

Pour poursuivre les actions déjà engagées et développer celles envisagées en 2014-2015, le Club de la Presse sollicite un soutien financier de la Cub à hauteur de 15 000 euros au titre de l'année 2014.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 75 726 euros (dont 46 004 € concernent les charges de personnel).

Les autres ressources de l'association sont principalement :

- des prestations de services (organisation de conférences, publicité, vente de copies...) : 23 685 euros
- des cotisations : 12 860 euros
- des subventions publiques :
 - o Conseil Régional d'Aquitaine : 12 000 euros
 - o Conseil Général 33 : 6 800 euros

La Ville de Bordeaux met quant à elle un local à disposition de l'association à titre gracieux.

Aussi, il vous est proposé, à l'instar des années précédentes, d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'association au titre de l'année 2014 et pour ce faire, d'autoriser le Président à signer la convention réglant des modalités administratives et financières de son règlement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2013/0947 du 20 décembre 2013, reçue en Préfecture le 2 janvier 2014, approuvant le Budget primitif 2014,

VU le dossier de demande de subvention en date du 19 mai 2014 d'un montant de 15 000 euros et le budget prévisionnel de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Club de la Presse de Bordeaux constitue un relais d'information très important entre de nombreuses associations, entreprises ou collectivités territoriales et les médias, et contribue ainsi, par le biais de son réseau de journalistes et de communicants, à la lisibilité des initiatives locales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de soutenir financièrement le Club de la Presse pour la mise en œuvre d'actions de communication sur le territoire communautaire,

DECIDE

Article 1 : une subvention de 15 000 euros est allouée au Club de la Presse de Bordeaux au titre de l'année 2014,

Article 2 : le projet de convention administrative et financière joint en annexe est approuvé,

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRC VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2014

M. ALAIN CAZABONNE